

CADRES DE RÉFÉRENCE
ET GUIDES TECHNIQUES

ACTIVITÉS DE JOUR VALORISANTES

DÉFINITION ET RECOMMANDATIONS
POUR L'INTÉGRATION DES
PERSONNES MANIFESTANT UN TGC

ABRÉGÉ



SERVICE QUÉBÉCOIS D'EXPERTISE
EN TROUBLES GRAVES DU COMPORTEMENT

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec 



CADRES DE RÉFÉRENCE
ET GUIDES TECHNIQUES

ACTIVITÉS DE JOUR VALORISANTES : DÉFINITION ET RECOMMANDATIONS POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES MANIFESTANT UN TGC

- Abrégé -

Véronique Longtin, Ph.D., conseillère experte en TGC, SQETGC

André Lapointe, Ph.D., expert-conseil, SQETGC

Lucien Labbé, expert-conseil, SQETGC

Josée Castonguay, spécialiste en activités cliniques, CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Mai 2016

Publié au Québec en mai 2016.
© SQETGC | CIUSSS MCQ (2016)

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.

Écrit par Véronique Longtin, André Lapointe, Lucien Labbé et Josée Castonguay

Ce document est un abrégé du cadre de référence *Activités de jour valorisantes : définition et recommandations pour l'intégration des personnes manifestant un TGC* (Longtin, Lapointe, Labbé et Castonguay, 2016)

La lecture du document intégrale est nécessaire pour avoir une compréhension juste et globale de la définition et des recommandations.

Activités de jour valorisantes : définition et recommandations pour l'intégration des personnes manifestant un TGC – Abrégé est un synopsis du cadre de référence du SQETGC visant l'intégration, dans les activités de jour valorisantes, des personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et manifestant un trouble grave du comportement (TGC). Cet Abrégé ne vise pas à expliquer ou à présenter les recommandations choisies et leur argumentaire; il doit être utilisé à titre de synthèse du texte intégral.

DÉFINITION DES ACTIVITÉS DE JOUR VALORISANTES

Afin de répondre aux besoins et aux attentes des établissements qui desservent une clientèle présentant une DI ou un TSA et manifestant un TGC, la définition d'activités de jour proposée dans ce cadre de référence retient le terme « activité de jour valorisante » pour définir tout type d'activités de jour s'adressant aux personnes âgées de 16 ans et plus ne fréquentant plus l'école à temps plein.

Pour être considérée comme une activité de jour valorisante, susceptible de contribuer à améliorer la qualité de vie de la personne, une activité doit répondre à l'ensemble des huit critères énoncés ci-après. Cet objectif est ambitieux, particulièrement pour les personnes qui requièrent un soutien plus important (celles qui auraient un niveau d'autonomie plus faible), mais il est nécessaire à une intervention efficace auprès des personnes manifestant un TGC.

Les huit critères correspondant à la définition d'une activité de jour valorisante :

Axée sur le choix de la personne

1. L'activité de jour correspond au choix explicite ou implicite de la personne.
2. L'activité de jour soutient l'actualisation d'objectifs personnels ancrés dans un des projets de vie de la personne inscrits dans son plan d'intervention ou son plan de service.

Axée sur les habiletés

3. L'activité de jour met à contribution les habiletés actuelles de la personne et peut favoriser le développement de nouvelles habiletés ou de nouvelles compétences.

Valorisante et valorisée

4. L'activité de jour contribue à offrir à la personne une image positive d'elle-même.
5. L'activité de jour a une valeur reconnue socialement, c'est-à-dire que quelqu'un aurait à faire cette activité si la personne ne le faisait pas ou qu'il y a production de biens ou de services.
6. L'activité de jour se réalise à l'extérieur du milieu de vie de la personne dans la plupart des cas.

Prévisible, régulière et soutenue

7. L'activité de jour est prévisible (par opposition à ponctuelle), régulière (plusieurs fois par semaine) et soutenue dans le temps (se poursuit avec une intensité constante).
8. L'activité de jour occupe une partie importante de la journée sans causer une fatigue ou un stress nuisibles pour la personne.

MESURES D'IMPLANTATION

Afin de faciliter l'accessibilité à des activités de jour valorisantes pour les personnes manifestant un TGC, le présent document propose aux établissements de mettre en place quatre mesures qui faciliteront l'implantation des recommandations présentées. Pour être efficaces, les mesures suivantes doivent être soutenues par l'élaboration d'actions concrètes dans le Plan de développement de l'expertise en TGC (PDE-TGC)¹ :

1. Faire le portrait actuel de l'accessibilité aux activités de jour valorisantes pour les personnes manifestant un TGC et en assurer un suivi en continu à l'aide d'un tableau de bord.
2. Identifier un chargé de projet responsable de coordonner la mise en place des recommandations.
3. Mettre en place un comité, animé par le chargé de projet, regroupant les divers acteurs jouant un rôle actif dans l'offre de service d'activités de jour valorisantes (gestionnaires, cliniciens, éducateurs, etc.) pour établir un plan d'action réaliste en fonction des besoins et priorités établis par l'établissement (ex. : procéder graduellement par projet pilote).
4. Identifier des indicateurs permettant d'évaluer la qualité et les effets de l'application des recommandations.

¹ Le PDE-TGC propose un cadre de référence, une démarche et des outils développés et promus par le SQETGC pour guider l'organisation du dispositif de services en TGC dans les CISSS et CIUSSS. Il est disponible à l'adresse suivante : http://sqetgc.org/developper_expertise/nos-publications/cadres-de-reference-et-guides-techniques/

RECOMMANDATIONS CLINIQUES

1. Individualiser les activités de jour valorisantes

Le développement des activités de jour valorisantes pour les personnes manifestant un TGC doit reposer sur : a) les préférences, les valeurs et les intérêts de la personne, et en particulier ceux liés à son projet de vie, b) les capacités de la personne et c) les opportunités et le soutien dont elle dispose dans son réseau.

R1

INDIVIDUALISER LES ACTIVITÉS DE JOUR VALORISANTES

Pistes d'action pour la mise en application :

- S'assurer que l'activité de jour s'inscrit dans la perspective d'un projet de vie élaboré et écrit.
- S'assurer que le projet de vie inclut les habitudes de vie actuelles et désirées sans jugement quant à sa possibilité de réalisation.
- Identifier les ressources de soutien disponibles dans le réseau de la personne en réalisant une cueillette d'information réaliste sur son milieu de vie et sa communauté.

2. Évaluer les besoins et les caractéristiques de la personne

Une évaluation complète des besoins et des caractéristiques de la personne doit être réalisée de façon à tenir compte à la fois de ses capacités, de ses compétences générales, de ses motivations et de ses intérêts pour favoriser l'individualisation des activités de jour. L'évaluation servira à personnaliser l'environnement afin qu'il corresponde le plus possible aux besoins et caractéristiques de la personne en le choisissant judicieusement ou en l'adaptant.

R2 ÉVALUER LES BESOINS ET LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PERSONNE

Pistes d'action pour la mise en application :

- Favoriser l'expérimentation de nouvelles activités pour permettre de mieux connaître la personne et lui offrir l'opportunité de découvrir des intérêts, des forces et de développer de nouvelles compétences.
- Ne pas présumer des capacités ou incapacités de la personne à réaliser des activités de jour valorisantes.
- Distinguer, dans le processus clinique, les outils d'évaluation obligatoires (besoins généraux) des outils complémentaires (besoins spécifiques).
- Vérifier si l'activité de jour de la personne contribue à sa qualité de vie ou, au contraire, si elle constitue une source de stress ou d'insatisfaction qui risque tôt ou tard de provoquer chez elle des comportements problématiques.

3. Analyser la tâche pour identifier les obstacles et pour déterminer le type de soutien nécessaire

Procéder à une analyse de tâche qui permet d'identifier les habiletés requises (sociales, intellectuelles, physiques), les compétences et les obstacles pouvant interférer avec la capacité de la personne à s'engager dans la tâche (physique, ressource, environnement, soutien naturel) est essentiel. Procéder à l'analyse du soutien nécessaire en fonction des habiletés requises permet de pallier les obstacles identifiés. Les tâches réalisées lors des activités de jour valorisantes doivent constituer une source de valorisation et permettre à la personne de vivre un succès tout en représentant un défi raisonnable susceptible de maintenir sa motivation.

R3

ANALYSER LA TÂCHE POUR IDENTIFIER LES OBSTACLES ET POUR DÉTERMINER LE TYPE DE SOUTIEN NÉCESSAIRE

Pistes d'action pour la mise en application :

- Prévoir l'analyse des tâches dans le processus clinique.
- Assurer la collaboration entre les différents intervenants pour identifier les défis de la tâche à réaliser.
- Utiliser les concepts de l'approche Intervention structurée individualisée (ISI).

4. Appliquer les interventions préventives et de traitement des TGC spécifiques au contexte d'activités de jour valorisantes

Afin de favoriser l'intégration des personnes manifestant un TGC, tous les comportements problématiques doivent avoir fait l'objet d'une analyse multimodale permettant de formuler des hypothèses cohérentes quant aux causes possibles de ces comportements et d'identifier les facteurs susceptibles d'augmenter la probabilité de leur apparition. La mise en place des interventions doit viser la réduction des impacts négatifs du TGC sur la participation de la personne à l'activité de jour valorisante et rendre la personne moins vulnérable en développant les habiletés qui étaient déficitaires chez elle. Chacune des interventions doit être ajustée afin d'être cohérente avec le contexte d'activités de jour valorisantes.

R4

APPLIQUER LES INTERVENTIONS PRÉVENTIVES ET DE TRAITEMENT DES TGC SPÉCIFIQUES AU CONTEXTE D'ACTIVITÉS DE JOUR VALORISANTES

Pistes d'action pour la mise en application :

- Réaliser l'analyse multimodale et la planification des interventions préventives et de traitement en équipe multidisciplinaire.
- Adapter l'environnement aux facteurs contextuels.
- Assurer une supervision clinique des intervenants durant tout le processus d'analyse et d'intervention multimodales.
- Assurer un suivi rigoureux de l'utilisation des mesures de contrôle et d'isolement et des moyens alternatifs à leur application.

5. Mettre en place un suivi des interventions

Le suivi des interventions est un processus systématique de gestion clinique et organisationnelle qui vise à maximiser les effets des interventions pour réduire les manifestations des TGC par l'application conforme du Plan d'action multimodal (PAMTGC) et par son ajustement en fonction des résultats obtenus. Cette surveillance inclut l'impact de l'intervention sur le comportement ciblé, de même que l'impact sur la qualité de vie de la personne et sur l'utilisation de mesures de contrôle et d'isolement. Le suivi des interventions interpelle non seulement l'équipe clinique autour de la personne manifestant un TGC, mais aussi les gestionnaires des services de plusieurs directions (ressources humaines, matérielles, ressources résidentielles, direction générale, etc.), afin de faciliter l'ajustement des processus cliniques et administratifs.

R5

METTRE EN PLACE UN SUIVI DES INTERVENTIONS

Pistes d'action pour la mise en application :

- Inclure les intervenants des activités de jour valorisantes dans les rencontres de suivi des interventions et dans la cueillette des données quotidienne.
- Pour être efficace, le suivi des interventions doit être systématique, régulier et soutenu.

6. Planifier l'intégration des personnes manifestant un TGC dans les activités de jour valorisantes à l'aide du Plan de transition en TGC

L'intégration aux activités de jour valorisantes, le changement d'activités de jour et chaque remplacement de personnel doivent être planifiés de façon rigoureuse en tenant compte des besoins et caractéristiques de la personne et des besoins et caractéristiques du milieu où se déroulent les activités de jour valorisantes. Le Plan de transition (PTr-TGC) permet de prendre en compte l'ensemble des éléments du PAMTGC pour choisir le milieu d'activité de jour répondant le mieux aux besoins de la personne manifestant un TGC. Il permet aussi de planifier les adaptations nécessaires à la réduction des probabilités d'apparition des TGC. Le PTr-TGC doit être complété en concertation avec tous les acteurs de la transition et être utilisé lors d'une rencontre de planification de la transition au cours de laquelle les adaptations planifiées obtiennent l'assentiment de tous les acteurs de la transition et sont inscrits dans un calendrier d'intégration.

R6

PLANIFIER L'INTÉGRATION DES PERSONNES MANIFESTANT UN TGC DANS LES ACTIVITÉS DE JOUR VALORISANTES À L'AIDE DU PLAN DE TRANSITION EN TGC

Pistes d'action pour la mise en application :

- Prévoir dans le processus clinique l'utilisation du plan de transition en TGC.
- Inclure dans le processus de transition une rencontre de planification de la transition réalisée avec tous les acteurs pertinents.

7. Mettre en place des interventions systématiques favorisant l'engagement de la personne manifestant un TGC dans ses activités de jour valorisantes

Les interventions réalisées lors des activités de jour valorisantes doivent favoriser la participation et l'engagement des personnes manifestant un TGC dans ses activités. Le « soutien structuré à la participation à des activités » (SSPA) (*Active Support*) est un modèle à plusieurs volets, centré sur le client, qui vise à améliorer la qualité de vie des personnes présentant une DI ou un TSA en augmentant leurs possibilités de participer à tous les types d'activités de la vie quotidienne avec le soutien approprié des intervenants.

R7

METTRE EN PLACE DES INTERVENTIONS SYSTÉMATIQUES FAVORISANT L'ENGAGEMENT DE LA PERSONNE MANIFESTANT UN TGC DANS SES ACTIVITÉS DE JOUR VALORISANTES

Pistes d'action pour la mise en application :

- Proposer à la personne une activité de jour exploratoire de façon à vérifier dans quelle mesure elle peut représenter un intérêt pour elle et éventuellement faire l'objet de son choix.
- Expérimenter plus d'une activité afin d'identifier celle pour laquelle la personne manifestera un intérêt évident et un désir de s'y engager avant de devenir un choix éclairé.
- Ne pas préjuger de l'intérêt de la personne pour une activité sans le vérifier et ne pas tenir pour acquis qu'elle désirera la pratiquer à long terme; le choix d'une activité de jour par la personne peut être transitoire ou d'une durée limitée.
- S'assurer que l'activité de jour permette de mettre en valeur les acquis réalisés par la personne (ex. : stratégies d'adaptation, autorégulation émotionnelle).

Recommandations organisationnelles

8. Inclure l'ensemble des partenaires dans le développement et la révision de l'offre de service d'activités de jour valorisantes

L'élaboration concertée de l'offre de service d'activités de jour valorisantes, incluant les approches d'intervention à utiliser avec les personnes qui manifestent des TGC, est essentielle à la réussite du programme. Pour tenir compte des différentes facettes des problématiques comportementales, un partenariat étroit quant aux orientations à donner aux services et aux approches à privilégier est nécessaire entre les différents acteurs de la transition. En ce sens, l'offre de service doit prioriser une planification individualisée et concertée démontrant une souplesse permettant de réagir de façon efficace et efficiente aux besoins urgents et émergents des personnes manifestant un TGC. La mise en commun des visions, des valeurs, des buts et des modalités opérationnelles permet d'assurer une compréhension commune des problématiques, ce qui est un gage de cohérence dans le soutien offert pour l'actualisation des projets de vie des personnes présentant une DI ou un TSA.

R8

INCLURE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DANS LE DÉVELOPPEMENT ET LA RÉVISION DE L'OFFRE DE SERVICE D'ACTIVITÉS DE JOUR VALORISANTES

Pistes d'action pour la mise en application :

- Se doter d'une politique qui fait du partenariat une exigence dans le processus de planification et de développement de l'offre de service d'activités de jour.
- Procéder à une identification rigoureuse des partenaires potentiels aux activités de jour valorisantes (ex. : agent d'intégration).
- Procéder à la révision régulière (ex. : aux 4 à 5 ans) de l'offre de service d'activités de jour.

9. Éviter que l'organisation même des services d'activités de jour valorisantes ne contribue aux causes connues du TGC

Parmi les causes de TGC les plus fréquemment rencontrées, on retrouve les interactions sociales et les stimuli architecturaux et dynamiques de l'environnement. La cohabitation de personnes manifestant un TGC peut ainsi constituer un cercle vicieux où le comportement de l'un nourrit et amplifie la cause du TGC de l'autre. L'intervention sur les causes du comportement est la voie privilégiée pour réduire la fréquence et la gravité des TGC, ainsi, le pairage clinique de chacune des personnes que l'on considère intégrer dans une activité de jour, l'adaptation l'architecturale des lieux et la modification du ratio des personnes en présence est essentielle.

R9

ÉVITER QUE L'ORGANISATION MÊME DES SERVICES D'ACTIVITÉS DE JOUR VALORISANTES NE CONTRIBUE AUX CAUSES CONNUES DU TGC

Pistes d'action pour la mise en application :

- Développer des alternatives aux centres de jour comme mode de dispensation des activités de jour et innover dans la façon de rendre accessibles les activités pour éviter de regrouper les personnes manifestant un TGC.
- Lorsque ce n'est pas possible, minimiser les impacts en recourant à des stratégies architecturales, de pairage ou de modifications de ratio ou d'horaires.

10. Sélectionner les intervenants qui travaillent en activité de jour auprès des personnes manifestant un TGC en fonction de leurs compétences

Les activités de jour valorisantes offertes aux personnes manifestant un TC ou un TGC doivent être animées par des intervenants ayant des compétences et des connaissances spécifiques à l'intervention auprès de cette clientèle. Une sélection rigoureuse des intervenants travaillant spécifiquement auprès des personnes manifestant un TGC peut favoriser la stabilité du personnel et ainsi permettre de créer, et de maintenir, des liens de confiance avec les personnes manifestant un TGC.

R10

SÉLECTIONNER LES INTERVENANTS QUI TRAVAILLENT EN ACTIVITÉ DE JOUR AUPRÈS DES PERSONNES MANIFESTANT UN TGC EN FONCTION DE LEURS COMPÉTENCES

Pistes d'action pour la mise en application :

- Créer un profil des compétences pour les employés travaillant en TGC.
- Créer une liste de rappel dédiée aux remplacements dans les activités de jour valorisantes en contexte de TGC.
- Lorsque ce n'est pas possible, créer des postes d'intervenants volants pour les remplacements dans les activités de jour valorisantes en contexte de TGC.

11. Former tous les acteurs impliqués aux activités de jour valorisantes

Les formations doivent miser sur le développement de connaissances et de compétences pour l'intervention en contexte de TGC. Elles doivent servir à susciter l'engagement de toutes les parties prenantes et à diminuer leur isolement. Les intervenants, les professionnels, les familles et les partenaires doivent, à divers degrés, connaître les approches et les stratégies d'intervention préventives et de traitement face aux TGC. Le curriculum de formation offert par les CISSS et les CIUSS doit assurer, d'une part, une connaissance de la philosophie, des valeurs organisationnelles et des orientations de l'établissement et, d'autre part, des connaissances spécialisées telles que le développement et l'utilisation de stratégies de mesures de contrôle et d'isolement (voir le *curriculum de formations suggérées* en annexe I du document principal).

R11

FORMER TOUS LES ACTEURS IMPLIQUÉS AUX ACTIVITÉS DE JOUR VALORISANTES

Pistes d'action pour la mise en application :

- Dresser un portrait des formations déjà offertes dans l'établissement, évaluer l'écart avec le curriculum suggéré et prioriser les formations à mettre en place.
- Maintenir à jour un dossier des formations complétées par chacun des membres du personnel œuvrant auprès de personnes présentant un TGC. Ce dossier permettra d'avoir un plan de développement des ressources humaines en TGC plus systématique.
- Offrir les formations sous forme d'autoapprentissage pour favoriser l'accès à la formation.
- Développer un processus de transfert des connaissances à travers lequel les personnes formées dans une équipe peuvent superviser un intervenant d'une autre équipe.

12. Faire bénéficier chaque personne manifestant un TGC d'un système de coordination des services qu'elle reçoit

Un système clair de coordination des services inter et intra-établissements a un impact positif sur le processus de dispensation des services et sur les personnes manifestant un TGC. Il implique que toutes les personnes qui manifestent un TGC ont : un coordonnateur de services nommé, un plan de service individualisé (PSI) et un plan d'intervention (PI) multidisciplinaire écrits. Il revient au coordonnateur de services d'assurer le suivi systématique et continu du PSI en couvrant les services dispensés par les différents établissements et partenaires communautaires importants pour la dispensation des activités de jour valorisantes. Le coordonnateur est aussi responsable de veiller à la qualité des services reçus par la personne manifestant un TGC.

R12

FAIRE BÉNÉFICIER CHAQUE PERSONNE MANIFESTANT UN TGC D'UN SYSTÈME DE COORDINATION DES SERVICES QU'ELLE REÇOIT

Piste d'action pour la mise en application :

- Le coordonnateur de services, qui peut être désigné par l'ensemble des acteurs du PSI, doit être la meilleure personne identifiée, sans égard à son titre d'emploi.



SERVICE QUÉBÉCOIS D'EXPERTISE
EN TROUBLES GRAVES DU COMPORTEMENT

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec**

Québec 

SQETGC | CIUSSS MCQ
2021, avenue Union, bureau 1240
Montréal (Québec)
H3A 2S9

Téléphone : 514 525-2734
www.sqetgc.org